

AUSTRALIE

Nombre record de décès parmi les détenus aborigènes

Index AI : ASA 12/01/95

Pour diffusion immédiate

Le suicide présumé, à Brisbane, d'un détenu aborigène âgé de dix-sept ans porte à un niveau jamais atteint depuis huit ans le nombre annuel de décès d'Aborigènes en détention ou lors d'opérations menées par la police en Australie, a déclaré Amnesty International ce jour (vendredi 8 décembre 1995).

Maurice Roland Fisher a été retrouvé pendu à un drap accroché à la fenêtre de sa cellule tôt dans la journée de vendredi. Il était en détention provisoire depuis le mois d'août, et n'avait pas été signalé comme ayant des tendances suicidaires.

L'Aborigène qui partageait la cellule du jeune garçon ne se serait pas réveillé lors du suicide présumé de ce dernier. Ils se trouvaient tous deux dans le quartier des jeunes délinquants du Centre correctionnel Sir David Longland de Brisbane (État du Queensland), où au moins cinq prisonniers – dont deux Aborigènes – sont décédés cette année. Le compagnon de cellule du jeune homme a été réveillé par le personnel pénitentiaire, qui a découvert le corps de Maurice Roland Fisher lors d'un contrôle de routine des cellules.

« Le peuple australien devrait considérer ce décès comme un signal d'alarme, a déclaré Amnesty International. En raison de la manière dont fonctionne le système judiciaire australien, le taux d'arrestation, d'incarcération et de décès en détention – ou lors d'opérations de police – des Aborigènes est alarmant. »

Malgré tous les efforts menés pour souligner l'importance d'une réponse adéquate du gouvernement australien à ce problème, au moins 16 Aborigènes, dont un Maori, ont trouvé la mort dans une prison australienne ou en garde à vue cette année. Ce nombre est le plus élevé depuis la mise en place, en 1987, de la Royal Commission into Aboriginal Deaths in Custody (RCIADC, Commission royale d'enquête sur les morts en détention d'Aborigènes). En 1995, six des quinze décès d'Aborigènes en prison ont eu lieu dans le sud du pays.

Selon Amnesty International, au moins quatre autres Aborigènes et un Maori seraient morts en Australie au cours d'opérations menées par la police, notamment lors de courses poursuivies en voiture.

L'Organisation demande qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur la mort de Maurice Roland Fisher et sur tous les autres cas de décès en détention ou lors d'opérations policières. Elle exhorte les autorités australiennes à veiller à ce que les recommandations émises par la RCIADC, qui ont déjà été approuvées, soient pleinement mises en œuvre en permanence. Elle leur demande de faire le nécessaire pour que ces recommandations soient appliquées au plus vite dans les cas où cela n'a pas encore été fait.

Depuis 1992, les autorités fédérales et les gouvernements des États ont autorisé l'application de la grande majorité des recommandations de la commission royale visant à réduire le nombre inacceptable de décès de ce type.

En février 1993, Amnesty International a publié un document sur la proportion anormalement élevée d'Aborigènes considérés comme des criminels et incarcérés. Il a été prouvé que cette proportion était inextricablement liée au taux élevé de décès d'Aborigènes en détention.

Le 5 décembre 1994, l'Aboriginal and Torres Strait Islander Commission (ATSIC, Commission des Aborigènes et des populations des îles du détroit de Torrès) de la Chambre des Représentants

a mis à l'ordre du jour un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la RCIADC par les autorités des États. Selon ce rapport, les progrès réalisés quant à l'application de ces recommandations n'avaient aucune incidence sur les statistiques clés en matière de justice pénale. Bien que les gouvernements de tous les États australiens se soient engagés à n'avoir recours qu'en dernier ressort à l'emprisonnement, l'Institut australien de criminologie a constaté qu'au cours des six années précédant le 30 juin 1994, le nombre de prisonniers aborigènes avait augmenté de 51 p. cent.

Amnesty International a également exprimé son inquiétude face à l'accroissement, ces dernières années, du nombre de décès d'Australiens non aborigènes en garde à vue ou en prison l